



Pau, le 23 mars 2026

## MARDI 31 MARS 2026 : APPEL INTERSYNDICAL À LA GRÈVE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le CSA départemental sur les créations et suppressions de postes, qui devait se tenir vendredi 13 mars à 14h, après réunion du groupe de travail le matin même (!), a été boycotté à l'initiative de la FSU.

Ce boycott exprime à la fois un mécontentement des organisations syndicales sur les conditions de travail – il n'est pas acceptable de faire le groupe de travail le matin même du CSA – et une nouvelle protestation contre l'exploitation de la baisse démographique par le gouvernement en vue de faire des économies. Le CSA de repli a eu lieu mardi 17 mars à 14h.

La commande du rectorat de supprimer 27 postes dans le second degré dans notre département se traduirait par 16 suppressions effectives (dont 10 mesures de carte scolaire), et la suppression de 11 autres équivalent temps plein (soit près de 200 heures postes).

Partout, en France, des mobilisations sont lancées avec l'appui des préavis de grève déposés par le Snes-FSU contre les conditions de rentrée 2026, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle départementale.

Aussi, à l'initiative de la FSU, l'intersyndicale a décidé d'appeler nationalement à la **grève MARDI 31 MARS dans le premier comme dans le second degré.**

**Nous vous communiquerons les modalités de rassemblement et de manifestations ultérieurement.**

## Protection sociale : le contrat collectif de prévoyance, un outil en faveur du mandat « 100 % Sécurité sociale » ?

Après la complémentaire santé, c'est maintenant la procédure concernant la prévoyance qui est lancée. L'adhésion à la partie prévoyance est d'une **importance cruciale.**

Prendre un contrat prévoyance n'est pas seulement **un acte individuel** – « *j'assure ma couverture de protection sociale en cas de grave problème de santé* » – mais aussi **un acte de solidarité collective** « *je participe à soutenir les collègues, en particulier les plus âgés rencontrant de graves problèmes* ». De plus, **une adhésion massive de la profession au contrat collectif permettra à la FSU de peser et négocier un contrat plus protecteur et plus avantageux dans le futur.**

En pratique, les agent·es reçoivent dans leur messagerie professionnelle un courriel du référent PSC de l'académie de Bordeaux les invitant à appeler le 09 72 72 16 17 pour prendre un **rendez-vous téléphonique obligatoire**. Lors de ce rendez-vous il faut exiger d'avoir les informations pour l'adhésion au **contrat collectif** de la prévoyance.

Suivra la réception dans l'espace sécurisé MGEN d'un devis à signer en ligne. En outre, il faudra **avant le 30 avril 2026** résilier par simple courrier le contrat individuel de prévoyance actuel, pour celles et ceux qui y auraient souscrit. Il y aura ainsi continuité dans la couverture, **par prélèvement sur votre compte bancaire avec la participation de l'État employeur s'élevant à 7 euros par mois, selon les modalités fixées avec MGEN – MAGE – CNP et non plus par prélèvement à la source sur votre traitement.**

Par ailleurs, il est à noter que l'adhésion peut se faire pendant les six prochains mois et sans questionnaire de santé, quel que soit l'âge. **Cependant, pour celles et ceux actuellement sans contrat de prévoyance, nous vous invitons à ne pas tarder à faire votre choix.**

**Dans le même ordre d'idée et pour élargir le champ du combat syndical,** la FSU vous propose de signer la pétition citoyenne **"Pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale"** en ligne sur le site de l'Assemblée nationale  
<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>

La FSU choisit de relayer et de soutenir cette pétition, initiée entre autres par le professeur Grimaldi.

En effet, même si la proposition ne correspond pas totalement à nos mandats, cette pétition est un excellent outil pour **remettre sur le devant de la scène les questions de santé, de solidarité et de protection sociale.** Il s'agit de **redonner la main à la Sécurité sociale** qui serait à la fois Assurance Maladie obligatoire et Assurance Maladie complémentaire. La mutuelle ainsi créée serait financée par la cotisation, donc fondée sur les principes de solidarité que nous défendons.

Ce changement permettrait d'**enrayer le processus de marchandisation et de financiarisation de la santé** en privant les opérateurs du secteur privé lucratif d'une partie des mannes financières qu'ils convoitent.

Pour la FSU il ne s'agit pas d'en rester là, mais c'est bien d'en faire **une étape, complémentaire du travail engagé avec plusieurs organisations pour faire du « 100% Sécu » une alternative crédible.**

## Mutations intra-académiques : du 17 mars au lundi 30 mars 2026

Tous les documents (circulaire et annexes) relatifs au mouvement intra-académique 2026 sont aujourd'hui publiés. Tout est disponible sur la page mutation du site internet du SNES-FSU académique :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Intra-Academie-de-Bordeaux.html>

Sur cette même page vous trouverez le détail du dispositif d'aide aux mutations intra-académiques du SNES-FSU : visioconférences mercredi 25 mars, permanences, **possibilité pour les syndiqué·es de prendre dans l'espace adhérent un rendez-vous téléphonique sur le créneau de son choix.**

## Carrières

### Hors classe.

Début janvier, lors d'un groupe de travail au rectorat, le SNES-FSU a dénoncé l'utilisation de l'avis recteur comme premier critère de départage en cas d'égalité de barème à la barre de promotion. En effet cette façon de procéder revient à utiliser 2 fois l'avis pour classer les collègues : une première fois dans le barème, chaque avis correspondant à un nombre de points dans le barème hors-classe, et une seconde fois pour départager les collègues ayant le même barème. Le MEN s'était d'ailleurs étonné d'une telle façon de procéder, lorsque le SNES-FSU l'en avait informé.

Le rectorat s'est engagé en janvier à faire une simulation portant sur la catégorie des certifié·es, en prenant comme critère de départage l'**ancienneté de corps**. L'objectif de cette simulation est d'apporter des éléments de comparaison entre les deux façons de procéder pour classer les collègues promouvables, afin d'aboutir éventuellement à une modification de la règle actuellement utilisée par l'administration. À ce jour le SNES-FSU n'a eu aucun retour du rectorat sur le résultat de cette simulation.

### Classe exceptionnelle.

En décembre 2025 le MEN a présenté en CSA-MEN le bilan du volet carrière des Lignes Directrices de Gestion ministérielles. Il y est écrit que « *Les critères de départage inscrits dans les lignes directrices de gestion ministérielles doivent être strictement appliqués par les services déconcentrés pour l'accès à la classe exceptionnelle* ».

Le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux a dénoncé l'année dernière lors d'une audience carrière au rectorat, le fait que l'administration procède, pour les promotions à la classe exceptionnelle, à un équilibrage disciplinaire. **Cet équilibrage disciplinaire permet à l'administration de passer outre le premier critère de départage, l'ancienneté de corps,** et faire accéder à la classe exceptionnelle des agrégé·es des collègues devenu·es agrégé·es par liste d'aptitude récemment (2 ans dans les cas extrêmes !), au détriment de collègues ayant passé le concours il y a 20 ou 30 ans. Le SNES-FSU interviendra à nouveau en amont de la campagne 2026 auprès du rectorat, et demandera en s'appuyant sur la phrase ci-dessus, la fin de ce clientélisme déguisé et l'application stricte des directives nationales fixées par le MEN.

## FORMATION SYNDICALE - CALENDRIER DES STAGES

**- le vendredi 24 avril à Pau, au collège Pierre Emmanuel, à 9 heures 30 : stage organisé par le FSU – SNUIPP 64 intitulé "Neurosciences : un discours néo-libéral", avec François GONON.** Directeur de recherche émérite au CNRS, rattaché à l'Institut des maladies neurodégénératives (Université de Bordeaux), il a consacré trente-cinq ans à l'étude de la neuro-transmission, puis a orienté ses recherches vers l'analyse critique du discours des neurosciences dans l'espace médiatique.

**Il est urgent de s'inscrire au plus tard le mardi 24 mars :**

<https://fsusnuipp64.frama.space/apps/forms/s/j7TJMPDk2QHePxM5Ftm6WP4E>

**- le lundi 1er juin 9h30 au siège du S2 à Pau (adresse en en-tête) : stage départemental organisé par le Snes-FSU 64 intitulé « Animer un S1 au sein de son établissement » et animé par Maitane Cocagne, secrétaire générale académique adjointe.**

Pour s'inscrire, rendez-vous sur votre **espace adhérent.es** et cliquer sur la « brique » stages académiques. L'autorisation d'absence de droit sera générée automatiquement afin de vous permettre de la remettre à l'administration de votre établissement. Ce stage sera également l'occasion de nous rencontrer et d'échanger.